

Sécurité de la vieillesse—Loi

affaire de relations publiques et certaines fuites de documents tendent à la démontrer.

Je ne peux appuyer une telle machination, monsieur le Président. Les personnes nées avant 1920 ont connu la grande Crise et la Deuxième Guerre mondiale. Quelques-uns ont même combattu pendant la guerre de Corée. Parce qu'elles se sont sacrifiées pour leur pays, ces personnes-là méritent et la reconnaissance et l'appui du public canadien.

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur le Président, je profite de l'occasion qui m'est offerte pour parler du bill C-131 et pour joindre ma voix à celle de bien d'autres qui se sont violemment élevés contre l'attitude dictatoriale dont le gouvernement vient encore une fois de faire preuve en cherchant à faire payer son ineptie par les personnes âgées. C'est le groupe de personnes le plus vulnérable au Canada.

Certains députés ont prétendu hier que 75 députés sur 282 avaient pris la parole au cours de ce débat. Le gouvernement semble croire que c'est trop. Je suis presque certain que tous les 282 députés ont un grand nombre de personnes âgées dans leur circonscription. Si ces gens qui ont tant travaillé et qui ont payé des impôts pendant si longtemps avaient voix au chapitre, ils aimeraient sûrement savoir à quelle enseigne loge leur député.

Le gouvernement a présenté la motion de clôture hier, mais je sais fort bien qu'il trouve le terme trop fort pour décrire ce qu'il a fait. L'attribution de temps qui est somme toute une motion de clôture déguisée, ne sert qu'à faire reculer la date fatidique d'un jour ou deux de plus.

Il faut savoir jusqu'à quel point cette mesure va causer du tort à ce groupe de citoyens. Je sais que cette réduction, qui doit entrer en vigueur dans un mois ne va leur enlever que 50c. par mois. Le gouvernement va prétendre que c'est une bagatelle et il va nous demander pourquoi nous en faisons un tel plat. Si c'est une bagatelle qui ne représente pas grand chose à ses yeux, pourquoi alors s'est-il donné la peine de nous présenter cette mesure? Pourquoi ne pas s'adresser à d'autres personnes mieux en mesure d'en supporter les conséquences?

Nos collègues à ma gauche approuvent cette mesure et ils ont approuvé toutes les autres comme nous, mais ils ont fait toute une histoire lorsque nous avons voté en faveur du bill C-124 en août dernier. Monsieur le Président, je trouve qu'il n'y a rien de comparable entre cette mesure et la décision de réduire les traitements des députés et des fonctionnaires qui ne sont certes pas les plus démunis de notre société. Nous considérons donc qu'il est fort louable en soi de vouloir limiter les hausses de revenu à 6 et 5 p. 100, mais il faut s'adresser à ceux qui ont de l'argent et qui risquent le moins d'en souffrir.

Quand on songe à tout ce que les personnes âgées ont fait pour notre pays, on trouve que c'est une mesure dure, draconienne et qu'il ne faut pas leur demander de faire ce sacrifice. Il faudrait savoir si elles sont en aucune façon responsables, elles aussi, de l'inflation avant d'agir. Si c'est bien le cas, je suppose qu'elles doivent, elles aussi, en subir les conséquences.

Je vois que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) est parmi nous. J'ai beaucoup d'admiration pour elle car je sais que c'est une personne très compatissante. J'aurais bien voulu pouvoir assister au caucus libéral. Le ministre a probablement dit à ses collègues de laisser les vieillards en paix. Je ne m'attends pas à ce qu'elle divulgue les secrets du caucus ou du cabinet libéral, mais je crois bien que

c'est ce qu'elle a dit. Elle avait certainement affaire à une bande de crétins de durs à cuire qui ont dû lui répondre carrément: «Qu'ils aillent au diable!» Par conséquent, les personnes âgées auront à encaisser le coup.

● (1210)

Par ailleurs, Madame le ministre, faisant de son mieux pour défendre une position intenable, a fait remarquer que le montant en cause était peu considérable et que les personnes âgées les plus démunies tireraient quelque avantage de la pleine indexation du supplément du revenu garanti. C'est juste, mais il y a aussi ceux qui, parce qu'ils ne vivent pas tout à fait dans l'indigence, se trouveront désavantagés. La perte de ces \$50 aura sans doute pour effet de les faire tomber en-dessous du seuil de la pauvreté. C'est pourquoi cette mesure me paraît absolument catastrophique.

On demandait un jour à un interlocuteur de distinguer entre le tragique et le catastrophique. A mon avis, le bill C-133 était tragique pour les fonctionnaires, les membres de la GRC et tous ceux qui ont vu ainsi diminuer leur pension. Si cette mesure était tragique, celle qui vise les prestations de la sécurité de la vieillesse est catastrophique. Pour illustrer la différence entre les deux termes, je n'ai trouvé rien de mieux que cette blague que j'ai entendue l'autre jour: si le premier ministre (M. Trudeau) tombait dans la rivière, ce serait tragique; si quelqu'un l'en tirait, ce serait catastrophique.

Ce bill est le plus important de tous ceux qui nous ont été présentés. Certes, nous les désapprouvons tous, mais s'il fallait nous en prendre à une de ces mesures en particulier, ce serait au bill C-133 qui veut plafonner l'augmentation des prestations versées aux personnes âgées. Qu'on les laisse tranquilles.

Après, on nous demandera sans doute d'étudier un bill sur les allocations familiales. Certes, parmi les mères de famille et autres bénéficiaires des allocations familiales, il y en a un certain nombre dont le revenu est assez élevé. Cette mesure ne leur causera pas de souffrance indue, mais il en sera tout autrement des particuliers qui se situent au bas de l'échelle des revenus. Il est très important d'essayer de protéger ceux qui sont le plus durement touchés par l'inflation. Remercions le bon Dieu de ce que la spirale inflationniste soit en perte de vitesse et qu'elle semble vouloir se résorber.

Pour en revenir à nos personnes âgées, le gouvernement aurait dû les laisser tranquilles. Je sais pertinemment que certains députés d'en face ont voté contre . . .

M. McKinnon: «Les laisser tranquilles», cela veut dire quoi au juste?

M. Darling: Cela veut dire qu'il faudrait carrément rejeter ce bill C-133 et laisser nos aînés en paix. Le gouvernement n'a pas osé réduire le montant de leur augmentation pour le mois de janvier puisqu'il était fixé par la loi. Mais le Trésor est bien sûr impatient de voir imposer cette mesure pour pouvoir resserrer les cordons de sa bourse au moment d'émettre les chèques pour février.

J'étais sur le point de dire tout à l'heure que certains ministériels avaient pris la parole pour s'opposer au bill C-133 et qu'ils s'étaient prononcés contre. Certes, ce bill touche un important secteur de l'économie, mais celui que nous étudions actuellement frappera littéralement des dizaines et des centaines de milliers de personnes dont la situation financière est encore bien plus précaire—ce sont nos pionniers, ceux qui ont